



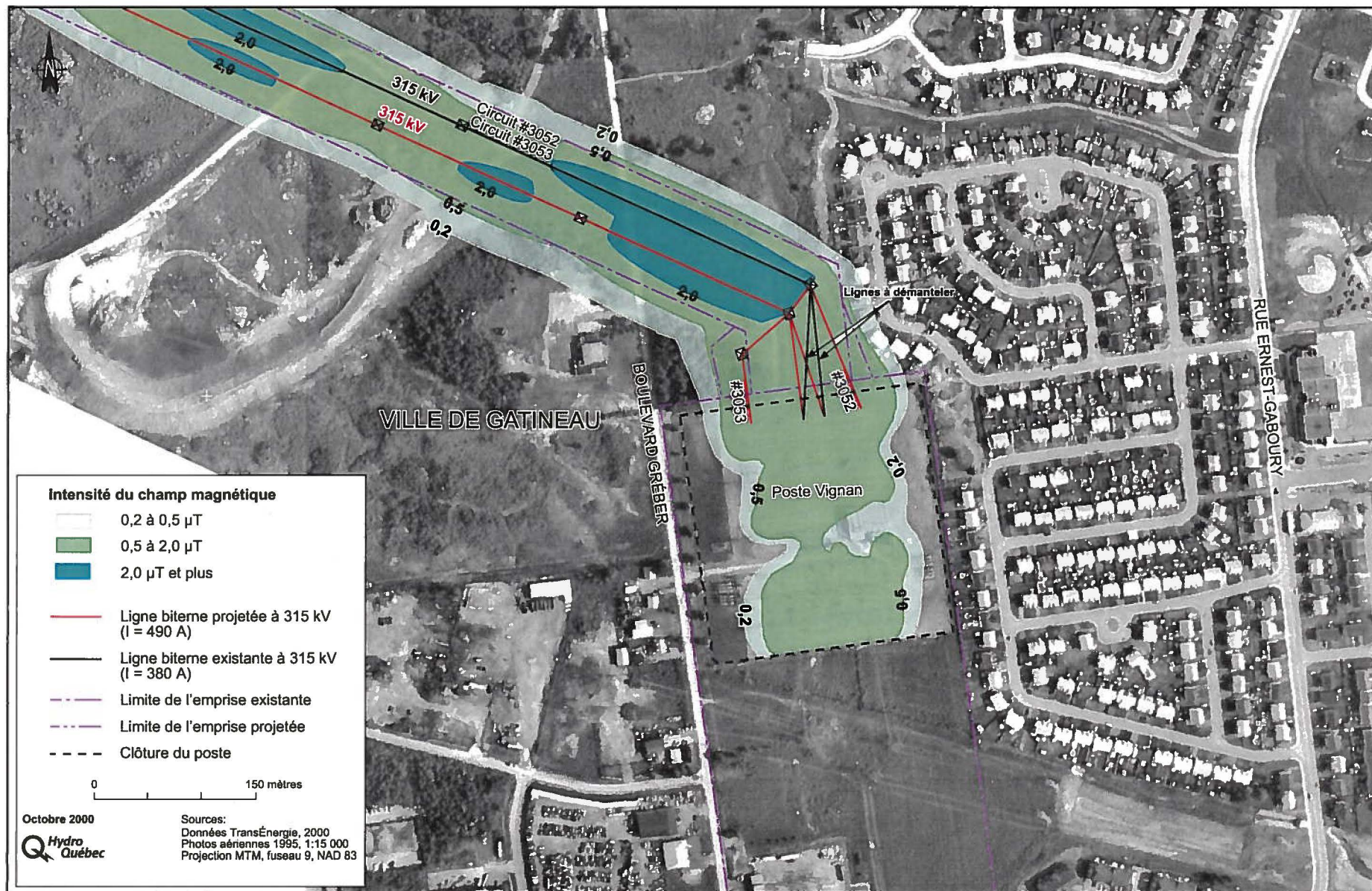
Boucle outaouaise
Ligne à 315 kV
Grand-Brûlé — Vignan

**Résidences exposées à plus
de 0,2 μ T**

LIGNE GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN
RÉSIDENCES EXPOSÉES À PLUS DE 0,2µT

Tracé initial ¹	Tracé modifié (octobre 2000) ²
1 résidence à Arundel (touchée par la ligne)	1 résidence à Arundel (touchée par la ligne)
2 résidences à Huberdeau (touchées par la ligne)	
1 résidence à Amherst (au nord de la ligne)	1 résidence à Amherst (au nord de la ligne)
1 chalet à Lac-des-Plages (touché par la ligne)	
1 résidence à Val-des-Monts (au nord-ouest de la ligne)	1 résidence à Val-des-Monts (au nord-ouest de la ligne)
2 résidences à Val-des-Monts (au nord de la ligne existante)	2 résidences à Val-des-Monts (au nord de la ligne existante)
1 résidence à Val-des-Monts (au nord de la ligne existante)	1 résidence à Val-des-Monts (au nord de la ligne existante)
13 résidences à Gatineau (à l'est du poste Vignan)	6 résidences à Gatineau (à l'est du poste Vignan)
TOTAL : 22 résidences (dont 3 devront être déplacées)	TOTAL : 12 résidences (dont 1 devra être déplacée)
BILAN FINAL : 19 résidences	BILAN FINAL : 11 résidences

- 1 : Compilation réalisée à partir de la figure D3 de l'annexe D du rapport d'avant-projet : *Champ magnétique simulé de la ligne projetée : valeurs moyennes*. La distance considérée est de 50 mètres du centre de la ligne. Cette distance de 50 mètres a été considérée autant pour la ligne que pour le poste Vignan.
- 2 : Compilation réalisée à partir de la figure D3 de l'annexe D du rapport d'avant-projet : *Champ magnétique simulé de la ligne projetée : valeurs moyennes*. La distance considérée est de 50 mètres du centre de la ligne. Dans le cas du poste Vignan, la compilation a été réalisée à partir de la figure *Estimation du champ magnétique du poste Vignan et des lignes biternes projetées (540 MW) et existante (410MW) à 315 kV* (figure ci-jointe).



Poste_Vignan_375A.pdf

Estimation du champ magnétique du poste Vignan et des lignes biterne projetée (540 MW) et existante (410 MW) à 315 kV.